Fiche Question/réponse n°2

02/11/26

Pouvez-vous nous dire dans le BPU si vous souhaitez le prix à la vis/boulon etc en colonne F et dans le DQE colonne C le prix au conditionnement ? Idem pour les autres onglets du BPU ? le prix au mètre ? au litre ?

En colonne D, il s'agit de préciser le conditionnement proposé et en colonne F le prix correspondant pour une boîte. Idem pour les autres lignes du BPU. Les prix seront comparés sur la base des conditionnements demandés au DQE.

Qu'attendez-vous comme prix en colonne C « Prix unitaires en € HT » ? Attendez-vous un prix à la vis par-rapport au BPU ?

Il s'agit du prix de la boite dont le conditionnement devra être renseigné dans la colonne « conditionnement ».

Dans le RC vous mentionnez un "questionnaire mieux vous connaitre". Sauf erreur de notre part, dans le DCE il n'y figure pas. Pouvez-vous le remettre dans le DCE s'il vous plaît ?

J'ai réintégré le questionnaire dans le DCE.

Dans le BPU, devons-nous mettre les prix au centime dans la colonne "prix unitaire (au centime)" ? Ne devons-nous pas comprendre "au cent" ?

Le prix doit être compris comme arrondi au centime près et non « au cent ».

Concernant la ligne 222 du bordereau de prix (agrafe largeur 9,5 mm, longueur 20 mm demandée en échantillon), pourriez-vous préciser la marque et la référence de l'agrafeuse / machine utilisée, ou la référence exacte du consommable actuellement en place ?

Nous avons actuellement 2 marques sur ce type d'agrafes :

- OMER SG 44 (18GA)
- SENCO calibre 18, M15BAB

L'agrafeuse est de marque OMER SG44.25

Pouvez-vous nous indiquer le numéro de la ligne BPU qui correspond aux échantillons car certaines désignations articles sur votre BPU ne nous permettre pas de définir les articles demandés en échantillons

Cette question a déjà été traitée dans la fiche question/réponse n°1 et le RC a été précisé en conséquence. Je vous renvoie à ces documents.